



Source : Amenag'eau

1.3 AMÉNAG'EAU, UNE MISSION TRANSVERSALE AU SEIN DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE, EXPÉRIENCE UNIQUE ET ORIGINALE

Le Département de la Gironde a mis en place une mission transversale au sein de ses services dans l'objectif de mieux coordonner les politiques d'aménagement du territoire et celles de l'eau. Cela fait suite au projet européen Interreg « Water and territories » mené entre 2008 et 2012, qui avait notamment mis en évidence l'insuffisante prise en compte des impacts de l'aménagement du territoire sur les ressources en eau. Cette mission a été initiée à titre expérimental en 2013 pour une durée de 6 ans, avec le soutien financier de l'agence de l'eau Adour-Garonne. Elle intervient tant auprès des collectivités locales qu'en interne à l'institution départementale.

Une cellule d'animation et d'assistance technique au service des territoires girondins fonctionnant en décloisonnant les directions du Département

Rattachée aux directions générales de l'environnement et des territoires, la cellule est animée par 3 personnes (2,5 équivalent temps plein) mais peut mobiliser ponctuellement en fonction des besoins d'expertise une quarantaine de personnes au sein de différentes directions. Plus de la moitié

de la cinquantaine de directions que compte les services du Département est concernée, soit en apport d'expertise, soit en bénéficiaire. Le fonctionnement en transversalité aux différentes directions et différents métiers du Département, en « mode projet », permet une acculturation réciproque. Des automatismes et réflexes se sont ainsi créés pour prendre en compte les enjeux « eau » en amont des projets, notamment pour ceux du Département.

01

LE RAPPROCHEMENT DES ACTEURS DE L'EAU ET DE L'URBANISME

Des outils pour traduire les SAGE dans les documents d'urbanisme

Le département de Gironde est entièrement couvert par des SAGE (9 pour les eaux superficielles et celui des nappes profondes) et des SCoT (9). Dans le cadre de l'Inter-SCoT et en partenariat avec les structures porteuses de SAGE, Aménag'eau déploie des actions et outils pour faciliter la traduction des SAGE dans les documents d'urbanisme, et en premier lieu les SCoT. Il s'agit d'aider les acteurs des SAGE à s'approprier le vocabulaire et les outils de l'urbanisme afin que le contenu des SAGE soit ensuite plus facile à traduire dans les documents d'urbanisme. Il s'agit aussi d'aider les porteurs de SCoT à décrypter les SAGE, et pour cela un guide a été produit pour chacun des SAGE du département. L'objectif à terme est de les rendre accessibles sous la forme d'un outil interactif et actualisable et de développer une approche équivalente pour les PLU intercommunaux.

Une banque de données au service de l'ensemble des acteurs

Le Département centralise de nombreuses données relatives aux ressources en eau et milieux, notamment celles qu'il produit dans le cadre de ses missions et projets, au sein d'un centre de ressources. Elles peuvent ainsi aisément être mobilisées pour les besoins internes ou ceux des collectivités locales. L'objectif est à terme de pouvoir disposer de cartographies des enjeux à l'échelle communale et d'une « bibliothèque des savoirs » capitalisant le contenu de l'ensemble des études financées.

Un accompagnement pour l'élaboration des documents d'urbanisme

Le Département fait partie des personnes publiques associées à l'élaboration des documents d'urbanisme et est ainsi amené à rendre des avis sur les documents. Au-delà, la cellule Aménag'eau fournit un véritable appui en positionnant son action le plus en amont possible des démarches : fourniture de données, intégration d'un volet « eau » dans les cahiers des charges, mise en relation des collectivités avec les acteurs de l'eau, notamment les SAGE, participation aux réunions de travail, contributions écrites... L'objectif est de donner aux élus tous les éléments nécessaires à la prise de décision et pour des choix intégrant le mieux possible les enjeux « eau ». 6 SCoT et 7 PLUi ont déjà pu bénéficier de cet appui.

Une implication en amont de la conception des projets portés par le Département

La mission se déploie également sur l'urbanisme opérationnel afin d'agir sur les différentes étapes d'un projet d'aménagement, de sa naissance à sa réalisation. En interne au Département, la cellule Aménag'eau est ainsi associée à la conception des projets, dès la phase de recherche du foncier. En mobilisant les données disponibles, au besoin complétées d'investigations de terrain, une aide à la décision sous la forme d'une analyse multicritères des sites envisagés est proposée. Cela a par exemple permis d'optimiser les choix de localisation et d'aménagements pour un collège et un bâtiment pour



des véhicules, les sites initialement envisagés étant confrontés à des enjeux en matière de zones humides et d'inondation.

Des formations et séminaires pour partager et diffuser les expériences

La diffusion de bonnes pratiques, le partage d'expériences, la formation des acteurs font partie des missions d'Aménag'eau. Pour cela sont organisés un séminaire annuel et des formations à l'attention des élus et techniciens des collectivités en partenariat avec le CNFPT et le CAUE. Des études expérimentales sont également menées sous maîtrise d'ouvrage directe du Département (sur la résilience par exemple).



LA MISSION AMÉNAG'EAU ET LE PLAN COLLÈGE

Le plan « Collège ambition 2024 » adopté par le Département pour répondre aux besoins liés à l'accroissement de la population prévoit la construction de 12 collèges en 6 ans. Une approche concertée est mise en place en interne au Département pour la conduite de ce plan. La mission Aménag'eau intervient ainsi dès le choix de la localisation de chaque collège et pour l'étude de préfaisabilité, les critères suivants étant pris en considération.

▪ L'eau en tant que ressource :

- La disponibilité de la ressource en eau potable.
- La capacité du système d'assainissement (collecte et traitement).
- La présence des réseaux d'adduction d'eau et d'évacuation des eaux usées.
- La défense incendie.
- La protection de la ressource, les périmètres et leurs contraintes sur la construction et l'aménagement.
- La présence de zones humides, avec une visite sur site.

▪ L'eau en tant que risque :

- La situation par rapport aux zones inondables.
- Les remontées de nappe.
- Les plans de prévention des risques.
- Les sites pollués répertoriés.
- Les zones de mouvement de terrain.

